

Relevé de décisions Conseil d'Administration Du C.C.A.S de Lomme Du 14 octobre 2024
--

Sous la présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE.
Monsieur Alain GRILLET.
Monsieur SURRANS.

Excusés :

Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.
Monsieur Arnaud DESLANDES.
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.
Monsieur Arnaud MARCHAND
Madame Khadidiatou VENIAT.
Monsieur Jean-Pierre STAELENS.

Assistaient :

Madame Florence DUPRÉ, Trésorière.
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.
Madame Aurélie AVRIL, Directrice du pôle Ville Entreprenante et Solidaire.
Madame Laurine MERLIER, Directrice Finances et Marchés.
Madame Emilie DECARNE, Directrice du service Ressources Humaines.

Ouverture de la séance

La vice-présidente Madame Claudie LEFEBVRE ouvre la séance à 14h, rappelant que cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors de la précédente réunion du conseil d'administration Elle souligne que, conformément, la séance peut se tenir sans exigence de quorum.

Approbation du relevé de décision du Conseil d'Administration du 14 juin 2024.

Mme LEFEBVRE présente le relevé de décision du CA du 14 juin.
Après présentation, il est proposé d'approuver le relevé de décision du 14 juin.
Autres points de l'ordre du jour de la nouvelle séance.

2024/45 : Décision Modificative n°1 Budget Principal du CCAS.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Explication sur le fonctionnement et sur l'investissement, pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/46 : Décision Modificative n°2 Budget Annexe de l'Accueil De Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Explication sur le fonctionnement et sur l'investissement, pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/47 : Décision Modificative n°1 Budget Annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Explication sur le fonctionnement et sur l'investissement, pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/48 : Budget Primitif 2025 – Budget Annexe de l'Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Explication sur la proposition budgétaire 2025 qui s'élève à 356 800€ en fonctionnement, avec une demande d'augmentation de dotation ARS de 26%, et à 4000€ en investissement.

Adoptée à l'unanimité

2024/49 : Budget Primitif 2025 – Budget Annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Explication sur la proposition budgétaire 2025 construite autour d'une dotation ARS de 1 037 600€ en fonctionnement, et qui s'élève à 14 500€ en investissement.

Adoptée à l'unanimité

2024/50 : Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Explication sur l'affectation des résultats 2022 venant corriger la décision d'affectation précédente pour prendre en compte la décision de l'ARS.

Adoptée à l'unanimité

2024/51 : Déménagement des services du CCAS – Mandat de maîtrise d'ouvrage.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Le CCAS de Lomme est confronté à la nécessité de relocaliser le service de soins infirmiers à domicile, actuellement hébergé dans les locaux de l'AFEJI, pour lesquels la convention d'occupation prend fin au 31/12/2024.

Cette solution, qui répond aux exigences de fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile, permet aussi de relocaliser le service Action sociale et d'envisager un accueil des usagers dans de meilleures conditions que dans ses locaux actuels au sein de l'Hôtel de Ville, notamment en termes de discrétion et de confidentialité.

La maîtrise d'ouvrage des travaux a été donnée à la ville de Lomme par convention de mandat qui a fait l'objet d'une précédente délibération. Des travaux complémentaires pour un montant maximum de 40 000€ sont nécessaires, la maîtrise d'ouvrage en est confiée à La Poste Immobilier, propriétaire des locaux.

Détails de la convention entre La Poste Immobilier et le CCAS

Adoptée à l'unanimité

2024/52 : Avenant n°1 à la convention de sous-location a l'AFEJI pour le SSIAD de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

La convention de sous-location a été conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022 et renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction pour des périodes de même durée et ainsi se terminer de plein droit au 31 Décembre 2024.

La délibération fait l'objet d'un avenant à la convention qui proroge le bail pour un trimestre du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

2024/53 : Plan pour la Justice sociale et les Solidarités 2024-2032.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération a été présentée au Conseil Communal du 10 octobre 2024.

Dans un contexte de crise sociale et économique, la Ville de Lomme réaffirme son engagement envers la justice sociale et les solidarités. Consciente des défis auxquels sont confrontés nos concitoyens, la municipalité, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le tissu associatif local, met en œuvre un plan ambitieux pour les années 2024-2032. Ce plan vise à garantir à ce que chaque Lommois, quelle que soit sa situation, puisse participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire.

La lutte contre les exclusions et les inégalités constitue l'un des piliers fondamentaux de la politique de la Ville de Lomme. Face à l'évolution des besoins sociaux et à l'accentuation des situations de précarité, elle renforce ses actions en faveur des personnes les plus vulnérables. Ce plan s'inscrit en cohérence avec le plan lillois de lutte contre les exclusions, adopté en 2023, et vise à offrir des réponses adaptées aux spécificités du territoire lommois.

Lomme compte une population diversifiée avec des réalités sociales variées. Les études démographiques montrent une part croissante de personnes âgées, une précarisation des jeunes adultes, et une augmentation des familles monoparentales. Les enquêtes qualitatives menées auprès des habitants et des acteurs sociaux ont révélé plusieurs défis majeurs : l'accès aux droits, l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement et la fracture numérique, ainsi que la nécessité de renforcer les solidarités de proximité.

Adoptée à l'unanimité

2024/54 : Création d'un emploi permanent du CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Considérant la nécessité de créer un poste permettant de déployer un Plan pour la Justice Sociale et de Promotion des Solidarités (2024 – 2032) ainsi qu'un Plan Local de Promotion Santé (2023 – 2026). Ces deux plans sont des réponses aux enjeux de santé publique et de réduction des inégalités sociales au sein de la ville.

Ce poste est créé pour exercer les fonctions suivantes :

- Piloter, coordonner et mettre en œuvre les actions du Plan pour la Justice Sociale et des Solidarités.
- Assurer l'évaluation continue des actions menées et leurs impacts.
- Animer des partenariats transversaux avec les services municipaux, les acteurs locaux et les institutions partenaires.

Adoptée à l'unanimité

2024/55 : Adhésion 2024 à l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES).

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Présentation de l'Adhésion 2024 à l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires, c'est une délibération récurrente. Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/56 : Adhésion 2024 à l'association Agence du Don en Nature – ADN.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Pour rappel, l'association Agence du Don en Nature (ADN) est une association récupérant des produits invendus ou démarqués auprès de partenaires industriels ou commerciaux et redistribuant ces produits aux associations et organismes sociaux partenaires, moyennant une participation aux frais logistiques. Cette convention contribue à la présentation de références supplémentaire dans les rayons de l'épicerie.

Adoptée à l'unanimité

2024/57 : Renouvellement du partenariat et contribution de Solidarité à la Banque Alimentaire du Nord.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

La délibération est un renouvellement à l'association Agence du Don en Nature (ADN) c'est une association récupérant des produits invendus ou démarqués auprès de partenaires industriels ou commerciaux et redistribuant ces produits aux associations et organismes sociaux partenaires. C'est une délibération récurrente.

Adoptée à l'unanimité

2024/58 : Mise en place d'une Commission de Prévention avec l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

La ville de Lomme compte aujourd'hui environ 4350 logements sociaux sur son territoire. Monsieur le Maire et Président du Conseil Communal d'Action Sociale fait de la prévention des expulsions domiciliaires, une des priorités de la politique municipale.

C'est dans ce cadre qu'il souhaite la mise en place d'une commission de Prévention afin d'accompagner les locataires en situation d'impayé.

C'est ainsi qu'il a été convenu que le bailleur adresse une liste de locataires dont il estime nécessaire qu'un accompagnement puisse se mettre en place.

Adoptée à l'unanimité

2024/59 : Mise en place d'une Commission de Recours Ultime avec l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération est la continuité de la Commission de Prévention citée précédemment, la mise en place d'une commission de Recours Ultime a pour but d'accompagner les locataires en situation d'impayé. Cette commission de recours ultime est mise en place afin d'aboutir, après négociation entre les différents partenaires, à une solution permettant le maintien dans leur logement des personnes ou des familles menacées d'expulsion domiciliaire.

Adoptée à l'unanimité

2024/60 : Plan d'actions de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap - Avenant n°2 à la convention C-1488 avec le FIPHFP.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

C'est une délibération récurrente, un avenant à cette convention est présenté visant à modifier le plan d'actions sans modifier le montant total maximum pluriannuel attribué par le FIPHFP, en contrepartie de la réalisation de ce plan d'actions.

Adoptée à l'unanimité

2024/61 : Convention entre « Génération Culture » et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'association Générations et Cultures et le CCAS de Lomme.

Elle permet la mise en place et le déploiement des dispositifs « Un toit à partager » et « Un toit parmi les âges » sur la ville de Lomme ainsi que sa participation au réseau innovation et bonnes pratiques.

L'association Générations et Cultures a été créée en juillet 1981 par un collectif d'associations et d'organisations, réunies à l'initiative des petits frères des Pauvres, avec pour objectif de combattre l'isolement et l'exclusion dont souffrent les personnes âgées. C'est une Association régionale reconnue d'intérêt général

Adoptée à l'unanimité

2024/62 : Subvention relative à l'action intitulée « Encourager une alimentation saine et équilibrée chez les enfants, les jeunes et les adultes 2024 ». – Convention entre l'Agence Régionale de Santé et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération est une subvention de l'ARS ladite convention est une reconduction de l'appel à projet de l'ARS dans le contexte de l'adoption en 2023 du Plan local de promotion de santé 2023-2026 pour les villes de Lomme, Lille et Hellemmes. Et particulièrement l'axe "Développer des comportements à la santé".

Cette subvention sera versée au CCAS de Lomme, d'un montant de 9 500 €, afin de renforcer la lutte contre la sédentarité chez l'enfant et l'adulte.

Adoptée à l'unanimité

2024/63 : Remboursement à la suite d'une annulation à une activité seniors.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération prévoit une procédure de remboursement pour les activités seniors en cas de situations particulières (exemples : maladie ou accident corporel, annulation à l'initiative de la Maison des Seniors et/ou du prestataire, décès, déménagement hors de Lille-Lomme et Hellemmes).

Adoptée à l'unanimité

2024/64 : Prise en charge « Frais d'obsèques ».

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Le Centre Communal d'Action Sociale est amené à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pourvoir acquitter ces frais (Article L2223-27 du CGCT).

Adoptée à l'unanimité

2024/65 : Délégation de signature au Président du CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Afin de faciliter la gestion administrative du CCAS et de permettre une plus grande réactivité dans la mise en œuvre des actions sociales,

Cette délibération autorise le Président du CCAS de Lomme par délégation à signer les actes en conformité avec les orientations et les décisions du Conseil d'Administration, les conventions qui n'engagent pas des décisions majeures du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

2024/66 : Groupement de commandes pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé pour les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale et les Caisses des Ecoles peuvent remettre aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales des titres de paiement spéciaux dénommés « Chèque d'Accompagnement Personnalisé » (CAP).

Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé s'intègre dans le dispositif d'aide facultative des CCAS au profit des personnes en grande difficulté sociale et financière.

Un marché est passé pour une période de deux ans à compter de sa notification. Il est reconductible une fois, par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

Adoptée à l'unanimité

Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS de Lomme : lundi 16 décembre 2024.